

Charles LEROY

Notaire honoraire

Avocat

Saint-Amand-des-Hautes-Terres

(ORIGINES à 1789)



BRIONNE (ECRE)

IMPRIMERIE PIERRE AMELOT

—
1929

SAINT-AMAND-DES-HAUTES-TERRES

(ORIGINES à 1789)

I. — ORIGINES

Saint-Amand-des-Hautes-Terres, aujourd'hui commune du canton d'Amreville-la-Campagne était, avant la Révolution, paroisse du diocèse d'Evreux, doyenné du Neubourg, ressortissant de la Généralité de Rouen, Vicomté et Election du Pont-de-l'Arche, Parlement de Rouen.

D'après un aveu de Claude de Lorraine, baron d'Elbeuf, du 6 août 1542, Saint-Amand, ou, du moins, une partie de Saint-Amand, ressortissait, comme beaucoup d'autres paroisses de cette région, des Vicomté, Baronnie et Haute Justice d'Elbeuf, et, d'après un compte établi, en 1501, par Hutin Le Flameng, receveur de la Vicomté d'Elbeuf, Saint-Amand, contribuait aux recettes pour 12 sols, 6 deniers obole de rente à la Saint-Jean, 3 chapons valant 6 sols à Noël, 30 sols à Pâques, plus 40 œufs évalués 4 deniers la douzaine.

Cette paroisse était bornée au nord par Le Thuit-Signol, à l'est par Saint-Ouen-de-Poncheuil, au sud par Saint-Ouen-de-Poncheuil et Amreville-la-Campagne et à l'ouest par Tourville-la-Campagne et sur une petite partie Saint-Pierre-du-Boscguerard.

Sa superficie était d'environ 400 acres (300 hectares) et sa population qui est

actuellement de 144 habitants en comptait 232 en 1787 (1).

Saint-Amand-des-Hautes-Terres qui doit son nom au voisinage des « Hautes Terres », point le plus élevé de la région, cité dans de nombreuses chartes du moyen-âge, désigné dans le Registre de Philippe-Auguste sous le nom de Saint Amandus de Sauxio (ou Sauxio) s'est appelé jusqu'au xv^e siècle Saint-Amand-près-le-Bec-Thomas, à cause de sa proximité de cette seigneurie (2).

L'origine des villages qui composent la paroisse : le Bout de la Ville et l'Ormerie, tous deux placés sur les hauteurs qui, des deux côtés, dominent la rivière d'Oison, paraît antérieure au xii^e siècle, époque à laquelle nous sommes portés à faire remonter l'érection de la paroisse.

(1) Duchemin, Le Département de l'Eure avant la Révolution.

Dunroulin, dans sa Géographie de la France, attribue à Saint-Amand 26 feux ce qui supposerait environ 130 habitants, l'autre part Duchemin (ouvrage cité) donne à cette paroisse, au commencement du XVIII^e siècle 100 feux, soit environ 500 âmes.

(2) Saint Amandus, prope Becum Thomae Cartulaire du Bec-Heilouin.

II. — LES SEIGNEURS

1. Le Fief de Saint-Amand

La paroisse de St-Amand-des-Hautes-Terres comprenait quatre fiefs : Le Fief de Saint-Amand, proprement dit et les fiefs du Donné, d'Auvergny, et de l'Ormerie.

Le Fief de Saint-Amand dont le chef-mois était situé dans un cour d'une contenance d'environ 5 acres une vergée, située sur la hauteur au nord-ouest de l'église et joignant la Rue Touzé, comprenait des terres de labour dans la plaine du côté de Tourville-la-Campagne, des prairies avoisinant l'église, les prés dits Prés de La Loupe, bornant le chemin d'Evreux à Rouen, le moulin de Saint-Amand, et des bois situés tant sur cette paroisse, au triage des Rucailles, que sur celle du Thuit-Signol.

La première mention que nous trouvons du nom de Saint-Amand concerne Raoul de Saint-Amand qui, en 1195, rend compte au Trésor de 29 livres 8 sols 6 deniers et, la même année, reçoit, par ordre du roi 30 livres pour un cheval au service du Comte de Leicester.

En 1233 Guillaume de Saint-Amand assiste aux assises du Pont-Audemer.

Nicolas, Jean et Richard de Saint-Amand-des-Hautes-Terres sont cités dans une charte de 1254.

En mars 1261, Jean du Pin, seigneur de St-Amand-des-Hautes-Terres, donne à l'Abbaye du Bec le patronage de l'église de St-Amand-des-Hautes-Terres.

Nous trouvons le 10 mars 1378 le nom de Guillaume Landry, écuyer, comme seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

Celui-ci donne à sa sœur Jeanne de Saint-Amand, lors de son mariage avec Louis de Tournebu, sous réserve des droits de corvée, la portion du fief de Saint-Amand située paroisse d'Amfreville-la-Campagne et ressortissant de la Vicomté de Beaumont-le-Roger ; cette portion de fief prit le nom de fief de Tournebu, puis celui de fief de Bigars et fut finalement appelée fief d'Auvergny.

Le 13 décembre 1386, Guillaume Landry, marié à Ameline Le Tyran, rendit aveu à Jehan de la Ferté, baron du Neubourg, pour son fief de St-Amand.

Nous lisons dans l'aveu rendu au roi par Jehan de La Ferté le 14 octobre 1387 :

« M^r Guillaume Landry, chevalier, en tient un fief entier noblement, franchement, à court et usaige, appelé le fief de Saint-Amand, dont le chef est

assis en la paroisse dudit lieu et s'étend en icelle et la paroisse d'Amfreville-la-Champagne. Et d'iceluy fief Raoul du Pin, en tient un lieu appelé le lieu du Pin, assis en la dicte paroisse de Saint-Amand. » (1)

Semblable déclaration se trouve dans un aveu rendu le 10 novembre 1403 par Yves de Vieux-Pont, baron du Neubourg, où on lit :

« Item Messire Guillaume Landry, chevalier, en tient par hommaige un fief entier appelé le fief de St-Amand, noblement tenu à court et usaige, assis audict lieu de Saint-Amand, Amfreville-la-Champagne et environs, et en tiennent une porcion Loys de Tournebu et sa femme, ou leurs hoirs, qu'ils tiennent par parage du dit chevalier et aussi Raoul du Pin en tient semblablement une portion de fief appelée Le Pin, et le dict chevalier est de tout le fief en mon hommaige. »

En 1410, Ameline Le Tyran, dénommée parfois Ameline la Tirande, est veuve de Guillaume Landry ; elle afferme alors diverses terres. Le fermage stipulé dans certains contrats est de 30 sols l'acre et dans d'autres de 10 boisseaux de froment, mesure du Neubourg, par acre.

En cette même année 1410, Mahiet Landry, fils de Guillaume, qui, pendant sa minorité, avait été sous la garde de Jehan de la Ferté, seigneur du Neubourg, et avait atteint sa vingtième année, est mis hors de garde : en 1415, suivant acte passé au tabellionage d'Elbeuf, il donne à bail pour six années le manoir de Saint-Amand.

Les premier mars et quinze juin 1417, en qualité de fils et héritier de Guillaume Landry, il rend aveu, pour le fief de St-Amand, à Yves de Vieux-Pont, baron du Neubourg.

Mahiet Landry étant mort, vers 1450, sans laisser d'enfants, sa succession fut partagée le 8 mai 1453 entre ses quatre sœurs.

L'aînée Madame de Malfilatre, Mallefiliastre, Mailefiliastre ou Mauffilatre, eut le Manoir de Saint-Amand.

La deuxième, mariée à Jean Recuchon (avril 1414) reçut le Moulin de Saint-Amand (2).

(1) Le chef-mois du fief du Pin était situé paroisse de Tourville-la-Campagne, au lieu dit Le Manoir.

(2) Jean Recuchon, après avoir, en janvier 1419, reçu un sauf conduit du roi d'Angleterre, obtint de Henry V, au mois de mai suivant, la restitution de ses biens qui avaient été confisqués. (Guery, Les Seigneurs de Bosc-Normand-en-Boumois, p. 127. Roies normands de Brequigny, n^o 1213-560).

La troisième, mariée à Jean de Clinchamp eut dans son lot le Fief Donné et les corvées réservées du Fief d'Auvergnay.

Enfin la quatrième, épouse de Philippe ou Philippot de Bigars reçut divers biens.

Pendant longtemps, après cette division, et jusqu'à ce que la seigneurie se fut reconstituée en entier sur une seule tête, plusieurs membres des familles partageantes s'attribuèrent, à différentes reprises le titre de Seigneur de Saint-Amand, sans ajouter « en partie », et l'on trouve mention en 1502 et en 1511 notamment, de fiefs Bigars et de fiefs Recusson, situés à Saint-Amand.

Le 3 avril 1450, Roger de Malfillastre, écuyer, seigneur de Martinbosc, et de Saint-Amand, au droit de sa femme, avait rendu aveu au baron du Neubourg comme aîné et principal seigneur de Saint-Amand ; il rendit aveu pour son compte personnel, à cause de sa femme, le 22 novembre 1455.

Dans un aveu pour la baronnie du Neubourg, rendu le 26 novembre 1655, il est fait mention de Paul du Pin, Jean de Clinchamp, Drouet de Recuchon et Philippe de Bigars comme tenant des portions de fiefs nobles à Saint-Amand-Hautes-Terres.

En 1457, Raoul de Malfillâtre était héritier de la damoiselle sa mère née Landry et le 8 juillet, Jean Grenier, sénéchal de la seigneurie, tenait pour lui les Plaids et Gages-Plèges.

Raoul de Malfillâtre, seigneur de Martinbosc et de Saint-Amand, mourut vers 1490 laissant deux enfants : Raoul et Philippe, prêtre, qui rendit aveu, pour le fief de Saint-Amand, en son nom et au nom de son frère en 1490 et le 1^{er} septembre 1495.

Le 5 novembre 1502, devant Robert Farin et Jean de Saint-Amand, notaires à Elbeuf, Mathieu de Bigars, se disant seigneur de Saint-Amand, exerça contre Laurent Hébert, le retrait par clameur féodale sur divers immeubles acquis par ce dernier de Geoffroy Le Vannier, de Saint-Georges-du-Theil, suivant acte reçu le 19 décembre 1501 par Guillaume Duval et Guillaume Perrier, tabelions à Tourville-la-Campagne.

Le 2 août 1507, Nicolas de Malfillâtre, sieur de Martinbosc et de Saint-Amand, héritier de Raoul, son père et de Philippe, son oncle, rend aveu pour le fief de Saint-Amand, plein fief de haubert, ayant droit de colombier à pied et office de prévôté ; il rendit semblable aveu le 2 août 1517.

Guillaume Le Goupil, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, demeurant à

Rouen, paroisse Saint-Lô, ayant, le 15 octobre 1510, acquis un fief de Louis de Bigars, Nicolas de Malfillâtre porta clameur de retrait lignager contre cette cession le 13 juin 1511, et, le 27 juin suivant, Guillaume Le Goupil consentit le délaissement, par suite de retrait féodal, des biens par lui acquis moyennant 2300 livres et 40 livres de vin.

En 1537, le Fief de Saint-Amand appartenait à Noble Homme Frédéric Godet, gentilhomme de la maison du Roi, fils d'Olivier Godet, écuyer, et de Gillette de Monturmel. Frédéric Godet, épousa Marie Restout, fille de Guillaume Restout, écuyer, sieur de La Marche, et rendit aveu le 15 août 1540.

Il mourut, vers 1557, laissant trois enfants :

Robert, seigneur de Saint-Amand ;

Philippe, qui fut curé de La Haye-du-Theil ;

Et Radegonde, qui épousa Jean Deschamps, seigneur du Pin.

Le 28 décembre 1557, devant les tabelions du Thuit-Signol, Robert Godet, gentilhomme de la Chambre du Roi, seigneur de Saint-Amand-Hautes-Terres et Philippe Godet, son frère, curé de La Haye-du-Theil vendirent divers immeubles à Jean et Guillaume Lecointe.

Robert Godet mourut vers 1560 laissant, de son mariage avec Catherine de Lévemont, deux enfants mineurs qui furent confiés à la garde de leur mère : François qui fut seigneur de Saint-Amand et Olivier qui devint curé de Vêrelles.

En 1579, François Godet était encore « soubzagé », et devant les commissaires ordonnés et députés par le roi pour le fait des francs fiefs, sa mère fit pour lui les preuves de noblesse requises et obtint à son profit remise d'un droit de 157 livres 10 sols imposé sur son fief.

Devenu majeur, François Godet fit de nombreuses acquisitions d'immeubles qu'il adjoignit à son domaine. Longtemps qualifié d'écuyer, il prenait vers la fin de sa vie le titre de chevalier « seigneur spirituel et temporel » de la noble terre de Saint-Amand. (1.)

Comme son père, il était gentilhomme de la Chambre, selon certains actes, gentilhomme de la maison du roi, selon d'autres ; enfin, il est parfois désigné comme l'un des gentilhommes de la vénerie royale, notamment dans un état des dépenses de vénerie, chasse et fauconnerie.

(1) Aveux de 1618 à 1621. Acte Not. d'Amfreville-la-Campagne 12 juillet 1628.

En 1597, François Godet était membre de la Confrérie de Saint-Gilles d'Elbeuf.

En 1608, il était en mauvaise intelligence avec le curé de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, M^r Romain Le Cellier et poursuivait celui-ci devant le Lailli du Pont-de-l'Arche pour le faire condamner à propos d'un écrit qu'il considérait comme injurieux, mais, par sentence du 21 décembre 1608, il fut débouté de sa demande.

En 1620, il réclamait à Philippe de La Haye-Chantelou un droit de suzeraineté sur le Fief d'Auvergny.

Dans un acte passé devant Adrien Carré, tabellion au Bec-Thomas le 21 décembre 1621 et contenant échange de mouvance avec Nicolas de Campion, seigneur du Montpoignant sur divers terrains situés à Saint-Amand-des-Hautes-Terres et au Thuit-Signol, Adrien Godet est qualifié seigneur de Saint-Amand.

François Godet mourut en 1642, ayant eu de son mariage avec Hélène de Courseules, trois filles :

Suzanne, mariée à Pierre du Quesney, écuyer, sieur de Bézu :

Antoinette, qui épousa Thomas d'Osmond ou Dossemont, seigneur de Martagny-en-Lyons

Et Marguerite, portée, en 1668, sur la liste des sœurs de la Confrérie de Saint-Gilles, d'Elbeuf.

Suzanne laissa une fille, Antoinette du Quesney, mariée à Louis de Campion, sieur de la Fresnaye.

Antoinette de Campion, leur fille mineure, fut, par suite du décès de sa mère et de son aïeule, appelée à la succession de son bisaïeul, François Godet, dont elle partagea l'héritage avec la seconde fille de celui-ci, Madame d'Osmond de Martagny. La Seigneurie de Saint-Amand échut à Antoinette de Campion, dont le père semble avoir acquis la part d'héritage revenant à Madame de Martagny.

Le 25 juillet 1666, Louis de Campion, écuyer, sieur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, - cognoissant la dévotion de Françoise de Campion, sa fille, de vivre dans la religion, dessous la règle de Saint Augustin, instituée au Collège de Sainte-Ursule, fondé au Bourg d'Elbeuf, aumône et donne à ce monastère devant le notaire d'Elbeuf une somme de 2.000 livres pour la dot de Françoise.

En 1675, M^r Louis de Campion, chevalier, seigneur de Saint-Amand et de La Fresnaye, veuf en premières nocces de Antoinette du Quesnay, époux en

secondes nocces de Anne de Bessin de Mathonville, demeurant au Manoir de Mathonville et M^r Thomas de Rupière, chevalier, seigneur et patron de Glos-sur-Risle, et dame Antoinette de Campion, sa femme, fille d'Antoinette du Quesney, vendirent les Terre, Fief et Seigneurie de Saint-Amand-des-Hautes-Terres à M^r Nicolas Philippe de Toustain, chevalier, seigneur et vicomte de Volstein, dont la mère, intervenante au contrat, était Marie de Bethencourt, dame de Carency, fille de M^r Philippe de Bethencourt, chevalier, prince de Carency, membre du Conseil de guerre de Sa Majesté Catholique.

Cette vente fut faite moyennant un prix de 33.000 livres.

Le nouveau seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres avait épousé Renée de Mailloc, sœur du Marquis de Mailloc.

Ainsi qu'il se produisait souvent, partie du Fief de Saint-Amand-des-Hautes-Terres avait dû être aliénée et Nicolas III de Campion, seigneur du Montpoignant, prenait le titre de Seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres et, en 1668, dans le Nobiliaire de Normandie, M. de Campion de Montpoignant est dit seigneur de Saint-Amand en partie : peut-être possédait-il tout simplement des terres sur cette paroisse.

Le 5 avril 1678, M^r Charles Puchot, écuyer, sieur du Plessis, Amfreville-la-Campagne, Iville et autres lieux, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Normandie, racheta et amortit, moyennant 222 livres 6 sols, en vertu de l'édit du Roi de 1673, les droits de tiers et danger sur 22 arpents 23 perches de bois-taillis qu'il déclara posséder sur la paroisse de St-Amand-des-Hautes-Terres.

M^r Charles Puchot acquit, en 1680, moyennant un prix de 30.000 livres le Fief de St-Amand-des-Hautes-Terres, plein fief de haubert, de M^r Nicolas-Philippe de Toustain, chevalier, comte de Carency, vicomte de Volstein, seigneur d'Ablain, Saint-Nazaire, Ulbees-Beaufort, seigneur en partie des villes de Béthune et autres lieux.

Une contestation sur le droit de treizième revenant, au sujet de cette vente, à la seigneurie du Neubourg, s'éleva entre M. de Croqui et M. de Vieux-Pont. Le Parlement de Paris donna raison à ce dernier qui reçut de ce chef 1219 livres.

M^r Charles Puchot mourut en 1703.

7

doyen des conseillers au Parlement de Normandie.

Son fils, Georges, rendit hommage au duc de Bouillon pour la seigneurie d'Amfreville-la-Campagne le 19 février 1708 et passa aveu pour le Fief de Saint-Amand des Hautes-Terres le 19 décembre 1709.

Il épousa Catherine Michel et, de concert avec celle-ci, fonda le 27 juin 1717 une école de filles à Amfreville-la-Campagne.

M^r Georges Puchot mourut sans enfants et sa succession fut recueillie par M^r Charles-Georges Puchot, seigneur du Plessis et d'Agrenville, son neveu, qui fut, en 1725, parrain d'une cloche à Amfreville-la-Campagne.

En 1741, M^r Charles-Georges Puchot vendit la terre d'Amfreville-la-Campagne et les fiefs qu'il possédait dans la contrée à M^r Bénigne-Etienne-François Poret, chevalier, seigneur de Boiseumont, seigneur patron de Bondeville et Vattetot, alors conseiller au Parlement de Normandie et plus tard procureur général près la Chambre des Comptes de Rouen, qui le 8 mars 1749 rendit aveu pour le Fief de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

M. de Boiseumont, améliora beaucoup son domaine d'Amfreville-la-Campagne et fit construire en 1743 le château actuel.

Il mourut à Paris le 10 février 1775 laissant, de son mariage avec Louise Marie de Blossville, une fille unique, Bénigne, aussi conseiller au Parlement puis procureur général, appelé à relever par substitution le nom de Blossville.

M. de Boiseumont, avait, dans son testament, fait au profit des pauvres de St-Amand-des-Hautes-Terres, une fondation acceptée le 25 février 1775 par les « curé, propriétaires, trésoriers et habitants de la paroisse, assemblés en état de commun, issue des vèpres, au son de la cloche, au lieu où ils avaient coutume de tenir leurs délibérations, après avoir observé toutes les formalités prescrites par le règlement. »

Le montant de ce legs placé sur les Aides et Gabelles et sur l'Hôtel de ville de Paris disparut lors de la Révolution.

En 1775, aveu fut rendu à M. Jean-Louis Portail, marquis de Sainte-Vaubourg, par M^r Bénigne Poret, de Blossville, chevalier, vicomte et haut-justicier de Blossville, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, baron de Buchy, seigneur châtelain de Bois-Hérault, Bosc-Bordel, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-

Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Antoine-d'Iville, Auvergnay, le Donné, Bondeville, Vattetot, Saint-Mars et autres lieux, conseiller du Roi en son conseil, procureur général à la cour des Comptes de Normandie et secrétaire des commandements de S.A.R. Monseigneur le Comte d'Artois.

M^r Bénigne Poret, de Blossville fut le dernier seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

De son mariage avec demoiselle Marie-Henriette de Civile, naquirent : 1^o M. Bénigne Poret, marquis de Blossville, qui eut Amfreville-la-Campagne et ses dépendances ; 2^o M^r Alphonse-Charles Poret, comte de Blossville, qui fut contre-amiral ; 3^o M. Léon de Blossville ; 4^o M. Auguste de Blossville, et 5^o une fille.

M. Bénigne Poret, marquis de Blossville, né à Rouen le 15 mars 1768, officier de dragons en 1789, donna sa démission en 1791 ; il émigra et fut pendant l'émigration secrétaire des commandements du comte d'Artois. Il reçut le titre de commissaire du roi en Haute Normandie et revint en France en 1797 ; il fut maire d'Amfreville-la-Campagne de 1806 à 1814, puis, nommé, par Louis XVIII, Commissaire du Roi à Rouen. Redevenu maire à Amfreville-la-Campagne, il occupa cette charge depuis cette époque jusqu'en 1830, fut élu député de l'Eure le 23 avril 1815 et nommé conseiller général de 1810 à 1830.

Il avait épousé le 4 juin 1797 Mlle Marie Duval de Saladon et mourut le 1^{er} juillet 1845 laissant quatre enfants :

M. Bénigne Ernest Poret de Blossville qui fut conseiller d'ambassade, conseiller général et député de l'Eure et a laissé des ouvrages historiques très appréciés.

Jules de Blossville, explorateur disparu dans les mers polaires en 1833.

Mlle Marie Léopoldine de Blossville qui épousa M. Auguste-Raoul-Louis-Maxime Le Pellerin de Gauville.

Et Mlle Elisabeth-Aurélië de Blossville qui épousa M. Charles-Giraud Aubourg, alors vicomte, puis marquis de Boury, officier d'infanterie, lieutenant de M. Charles de Boury qui fut conseiller général et député de l'Eure et bisaïeul de M. Guillaume de Boury, conseiller général de l'Eure.

Il résulte des aveux passés en 1709 et en 1749 que le Fief de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, plein fief de haut-justicier, comprenait 280 acres de terres, tant sur la paroisse de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, où était le chef-mois

que sur celles du Thuit-Signol et de Saint-Pierre-des-Cercueils. Il y avait droit de colombier à pied et office de prévôté tournoyante. Les redevances en grains s'acquittaient à la mesure du Bec-Thomas. Les droits seigneuriaux n'offraient aucune particularité; le seigneur devait, quand il en était requis, se rendre ou se faire représenter aux plaids de forfaiture de la forêt du Neubourg comme franc-jugeur, et en conséquence jouissait des droits attachés à cette fonction.

D'après la tradition, les habitants de Saint-Amand auraient été assujettis à faire le guet, en temps de guerre, au château du Neubourg; mais, en retour, ils auraient eu droit de franc marché, c'est-à-dire de vendre aux foires et marchés du Neubourg les produits de leurs fonds sans payer de coutume.

Enfin, suivant arpentage dressé le 12 octobre 1758 par M^r Morainville, notaire à Tourville-la-Campagne, le domaine de St-Amand-des-Hautes-Terres contenant 450 acres 1 vergée 23 perches était divisé en 569 parcelles.

La valeur locative moyenne était de 17 livres l'acre.

Les plaids du fief de Saint-Amand se tenaient dans la cour du Manoir, au nord de l'église.

2. Le Fief du Donné

Le Fief du Donné, Donney ou Donney ou Douney, dont le chef mois était situé sur Saint-Amand-des-Hautes-Terres, au quartier du Bout de La Ville s'étendait sur Le Thuit-Signol, vers le Bosc-Férey.

Détaché en 1452 de la seigneurie de Saint-Amand-des-Hautes-Terres lors du partage de la succession de Mahiet Landry, il fut attribué à l'une des sœurs de celui-ci mariée à Jean de Clinchamp.

En 1520 il appartenait à Adrien de Clinchamp, et en 1560 Robert de Clinchamp en était seigneur.

A la mort de Robert de Clinchamp et suivant acte reçu par Marin Poret et Martin Le Cousturier, tabellions à Amfreville-la-Campagne le 8 août 1569 le fief du Donné contenant 44 acres 3 vergées fut vendu à Ysabeau de Croixmare, veuve de Charles Le Goupil, seigneur d'Amfreville-la-Campagne par Nobles hommes François et René de Clinchamp, ayant agi tant en leur nom personnel qu'au nom de Robert de Clinchamp, deuxième du nom, leur frère, tous trois héritiers de Robert de Clinchamp, leur père.

Madame Le Goupil avait deux filles : Françoise, qui épousa François Cavellier, seigneur de Brétigny et Marie, épouse de Jean de La Haye seigneur de Chantelou; cette dernière fut attributaire du Fief du Donné, lors du partage de la succession de sa mère.

Le 31 mars 1577, en vertu d'un édit du roi du mois d'avril 1575, confirmatif d'édits de 1566, 1569 et 1571, ordonnant la vente des terrains vains et vagues, bois abroustis, marais et terrains inutiles dans les bois ou s'exerçait le droit de tiers et danger, il fut adjugé à M. de La Haye-Chantelou, en la Conue et Prétoire du Pont-de-l'Arche, ce qui se trouvait en un bois de 18 arpents et demi sis à Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Fief du Donné.

En 1586, Philippe de La Haye-Chantelou, fils de Jean et de Marie Le Goupil avait succédé à ses père et mère. Il prenait, en 1621, les titres de sieur d'Amfreville-la-Campagne et de seigneur d'Iville, de Cesseville, d'Auvergnay, de Sotteville-sous-le-Val et de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, en partie.

Il mourut en 1633 laissant de son mariage avec Prudence de Canouville, une fille unique, Prudence de La Haye-Chantelou, qui, en 1627, épousa Charles de Tilly, troisième du nom, seigneur de Blaru, gouverneur des villes et château de Vernon et mourut jeune, sans enfants, laissant pour lui succéder François de Martel, son cousin, issu de la famille Le Goupil.

François de Martel, seigneur de Fontaines, baron d'Arcy et comte de Clères, vendit, le 19 juin 1655, la terre d'Amfreville-la-Campagne et les fiefs qui y étaient rattachés à M^r Charles Puchot, écuyer, sieur du Plessis, seigneur de Bois-Nouvel, conseiller au Parlement de Normandie.

A partir de cette époque le fief du Donné dont la valeur locative était, en 1645, de 850 livres fut possédé successivement par M^r Charles-Georges Puchot, M. de Boisenmont et MM. de Blosserville, dont nous avons parlé à propos du fief de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

3. Le Fief d'Auvergnay

Nous avons vu que lors du mariage de Jeanne Landry avec Louis de Tournebu, Guillaume Landry, seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, son frère, lui avait donné la portion du fief de Saint-Amand, située paroisse d'Amfreville-la-Campagne, et ressortis-

sant de la vicomté de Beaumont-le-Roger ; cette portion de fief prit alors le nom de fief de Tournebu.

A Louis de Tournebu succéda son fils, Louis, deuxième du nom, qui mourut sans postérité ;

Guillaume de Bigars, fils d'une fille de Louis de Tournebu, premier du nom, s'empara alors du fief qui prit le nom de fief de Bigars ; sa possession fut de courte durée, le fief fut, en effet revendiqué par Simon ou Symonnet Patey, sieur d'Auvergny, fils de Symonne de Tournebu, sœur et héritière en partie de Louis de Tournebu, deuxième du nom. Le 14 février 1453 une transaction intervint entre Simon Patey, sieur d'Auvergny et Guillaume de Bigars et le fief, quart de haubert, fut remis à Symon Patey et prit le nom de fief d'Auvergny. Le 8 juillet 1457, Symon d'Auvergny en rendit aveu à Raoul Malfillâtre, seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

Le 15 septembre 1455, les vassaux du fief d'Auvergny furent condamnés au bailliage, de Beaumont-le-Roger, pour n'avoir point fait le guet qu'ils devaient en temps de guerre ; ce droit de suzeraineté des seigneurs du Neubourg fut confirmé le 14 octobre 1489.

Dans un aveu du baron du Neubourg le 10 septembre 1494 le fief d'Auvergny est mentionné comme quart de fief, en parage de la Seigneurie de Saint-Amand.

En 1511 le fief d'Auvergny fut acquis par Guillaume Le Goupil, seigneur d'Amfreville-la-Campagne. A la mort de celui-ci (vers 1524), il passa à son fils Charles Le Goupil qui épousa Ysabeau de Croixmare, et après ceux-ci, fit partie, comme le fief du Donné, du domaine d'Amfreville-la-Campagne.

En 1562, Louis de La Haye-Chantelou, écuyer, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, vit saisir le fief d'Auvergny faute d'hommage et d'aveu au seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres ; il en rendit aveu aux plaids tenus à Saint-Amand en 1574.

En 1623, le seigneur d'Amfreville-la-Campagne, Philippe de La Haye-Chantelou, soutint en justice contre François Godet, seigneur de St-Amand-des-Hautes-Terres, assisté de son suzerain le Marquis du Neubourg, que le fief d'Auvergny relevait directement du Roi ; le Seigneur de Saint-Amand obtint gain de cause.

Dans les actes de cette procédure, Philippe de la Haye-Chantelou, s'intitulait chevalier, seigneur d'Amfreville, Iville et Saint-Amand et ne qua-

lifiait François Godet que de Seigneur et patron de Saint-Amand, en partie ; en 1628 Philippe de La Haye-Chantelou ne figure plus dans les actes que comme seigneur de Saint-Amand en partie.

4. L'Ormerie

D'après M. Le Prévost, divers traités sembleraient indiquer l'existence à St-Amand-des-Hautes-Terres d'un fief de l'Ormerie. Ce nom d'un simple triage a été pris en effet par des membres d'une famille noble, mais l'Ormerie était une terre en roture.

En 1700, l'Ormerie dépendait de la succession de M. Robert de Bellemare, écuyer, sieur de l'Ormerie, demeurant à Berville-en-Roumois, mort à St-Denis-du-Boscguerard laissant, d'un premier mariage, deux fils, Nicolas et Adrien Robert de Bellemare qui épousa Renée d'Escorches et d'un second mariage quatre enfants alors mineurs : Pierre, Philippe, Elisabeth et Marie qui eurent pour tuteur consulaire Jacques Ozanne, sieur de La Forgette.

Suivant partage sous signatures privées en date du 12 juillet 1700, déposé au notariat de Tourville-la-Campagne le 15 du même mois, Adrien-Robert de Bellemare, second aîné, eut les terres de l'Ormerie qu'il vendit, peu après, à M. Puchot du Plessis, seigneur d'Amfreville-la-Campagne.

III. — L'ÉGLISE

L'église de Saint-Amand-des-Hautes-Terres n'offre rien de remarquable, placée dans la vallée, elle date du XV^e siècle et a du remplacer celle primitivement construite en cet endroit.

Par une charte de 1261, Jean du Pin, chevalier, abandonna à jamais à l'Abbaye du Bec-Hellouin le patronage de l'église de Saint-Amand près le Bec-Thomas, ne se réservant rien de ce droit, et soit que le curé de cette église vint à se retirer ou décéder, soit de quelque manière que la cure fut vacante, les religieux devaient, sans empêchement et sans réclamation, présenter à cette église, librement et en paix la personne de leur choix (1).

(1) « Johannes de Pinu, miles... viris religiosus, abbati et conventui, ex nunc jus patronatus ecclesie Sancti Amandi prope Becum Thome, nichil juris reservans... ita quod cedente vel decedente rectore dicte ecclesie, vel quocumque modo ipsa vacante ecclesia, perpetuum sine impedimento, vindicatione aut praeiudicio religioni et eorumdem successorum in ecclesiam personam quam voluerint libere et pacifice, presentabunt. »

Le pape Clément IV confirma, par une bulle de 1265, la donation dont nous venons de parler en félicitant Noble Homme Jean du Pin de sa générosité.

En 1278, ce droit de patronage fut reconnu par Guillaume de Londres, et, la même année, M^r Roger du Bec, recteur de l'église Sainte-Marie d'Amfreville et doyen du Neubourg installa M^r Geoffroy Landry, institué curé de Saint-Amand, par ordre de l'évêque d'Evreux, sur la présentation de l'abbé du Bec, vrai patron.

Malgré les précautions prises par Jean du Pin, ses héritiers ou ayant-cause ne respectèrent pas toujours ses volontés et revendiquèrent le droit de patronage.

En 1311, Amaury de Meulan, seigneur du Neubourg, voulut exercer le droit de patronage par de « de pieschement » de membre de haubert; non, seulement il y renonça, en reconnaissant le don fait par « Monseigneur Jehan du Pin, chevalier, mort » ; mais encore il abandonna aux religieux en pure, franche, quitte et perpétuelle aumône, une acre de terre à la Neuville-du-Bosc.

Dans un aveu de 1386, Guillaume Landry, prétendit avoir le droit de patronage de l'église, mais aux Assises du Pont-de-l'Arche tenues en 1391 par Guillaume Blanquebaton, lieutenant général, et Jehan de La Thuille, bailli de Rouen et Gisors, il fut débouté de ses prétentions.

En 1439, Robin Maufflatre et Philippor de Clinchamps revendiquèrent ce droit qui leur fut refusé.

Frédéric Godet, essaya, sans plus de succès de présenter au bénéfice de Saint-Amand, Denis Vattier en 1534 et Guillaume Margas en 1550.

Jean de Chastenot fut admis à la cure en présentant des lettres données à Saint-Pierre-de-Rome par le pape Clément VII le trois des ides de février 1534.

Plus tard, le Pouillé d'Evreux constate plusieurs cas de présentation par le seigneur, mais, de temps en temps, l'Abbaye du Bec revendique son droit.

Lors de réparations importantes effectuées à l'église en 1775, on constata sur les murs la présence d'une litre aux armes des Puchot : d'azur à l'aigle à deux têtes d'or, éployées ; au chef d'or avec des lions pour support (1).

(1) Voir Le Prévost, Mémoires et Notes sur Saint-Amand-des-Hautes-Terres. — Cha.

Notons ici quelques donations faites à l'église.

En 1643, legs de 30 perches de terre triage de La Fossette par Noel Lecointe ; (2)

En 1661, don de terres et argent par Raoulin Renouf, curé ; (3)

En 1679, don par M^r Nicolas de Toustain, chevalier, comte de Carency « estant présentement en son manoir seigneurial de Saint-Amand ». (4)

En 1737, les habitants et trésoriers ordonnent des prières pour le repos de l'âme de Jean Fermanel, en son vivant bourgeois de Rouen, qui a donné un calice à l'église, « le susdit calice a coûté 240 livres et aurait le dit calice coûté beaucoup plus, si ce n'est qu'il avait servi, ayant auparavant appartenu à une confrairie de marchands de Paris. » (5).

Ajoutons que la Fabrique de Saint-Amand rendit aveu en 1656, pour des terres relevant du Bosc-Féret, à M^r Henri de Campion, chevalier, lieutenant-colonel commandant le régiment d'infanterie de S. A. M. de Longueville (5) et en 1705, pour des terres à Saint-Amand des Hautes-Terres à M^r Georges Puchot, chevalier, seigneur d'Amfreville-la-Campagne et Saint-Amand des Hautes-Terres (7).

IV. — LES MOULINS

LA RIVIÈRE D'OISON

Lors du partage de la succession de Mahiet Landry, le Moulin banal de Saint-Amand-des-Hautes-Terres avait été attribué à Madame Récuchon (8 mai 1453) ; peu après il appartenait, à titre d'acquisition, à M. de Houetteville qui le revendit, lui-même, à Jean de La Londe, seigneur du Montpoignant. Lors de cette dernière vente, Roger Maufflatre exerça le retrait lignager, le moulin rentra dans la seigneurie de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, mais fut finalement concédé à Jean de La Londe moyennant 10 sols de relicts (20 juillet 1487).

noire Porée. Histoire du Bec, t. II, p. 505 — Cartulaire du Bec. — Inventaire du Bec. — Abbé Blanquart, Étopapes et Inscriptions du XIII^e au XVIII^e siècle, recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne.

(2) Archives Eure, G. 1128.

(3) Archives Eure, G. 1128.

(4) Archives Eure, G. 1128.

(5) Archives Eure, G. 1128.

(6) Archives Eure, G. 1127.

(7) Archives Eure, G. 1127.

L'emplacement du moulin a varié au cours des siècles : après avoir été établi dans les Prés de La Loupe, à proximité du chemin d'Evreux à Rouen, où l'on a trouvé des débris de meules, il fut transporté plus en aval dans la vallée, au fur et à mesure que disparurent les sources supérieures de la petite rivière d'Oison, qui, après avoir coulé sur le territoire de Tourville-la-Campagne, au triage d'Hermafosse, où l'on n'en voit plus la trace, sort aujourd'hui de terre quelques centaines de mètres plus loin à l'ouest de l'église de Saint-Amand.

Entre autres obligations, les vassaux du fief de Saint-Amand-des-Hautes-Terres étaient tenus de charroyer les bois et autres matériaux nécessaires à l'entretien et à la réparation du moulin-banal ; c'était là un assujettissement sérieux, le moulin changeant d'emplacement d'âge en âge.

Ce déplacement ne se fit pas toujours sans protestation et, en octobre 1528 notamment, une ordonnance de François 1^{er} rendue à Rouen, sur la demande de Hector de Vipart, baron du Bec-Thomas et de Frédéric Godet, écuyer, seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres prescrivit qu'une enquête serait faite sans retard par notaires, tabelions ou autres personnes de l'état de justice, non suspectes ni favorables aux parties pour déposer sur l'emplacement et les droitures d'un moulin objet d'un litige existant entre le demandeur et Jehan de Campion, écuyer, seigneur du Montpoignant et qu'à cette fin les personnes âgées et valétudinaires seraient appelées.

En 1750, le moulin qui avait d'abord été transporté à proximité du chemin tendant de l'église de Saint-Amand au Bosc-Féret, fut reconstruit vers l'extrémité est de la paroisse sur un terrain cédé par M. du Montpoignant.

La rivière d'Oison qui, après avoir pris sa source à Saint-Amand-des-Hautes-Terres traverse les territoires de St-Ouen-de-Poncheuil, du Bec-Thomas, de Saint-Germain-de-Pasquier et de Saint-Cyr-la-Campagne se perd dans les sables à Saint-Pierre-les-Elbeuf, était soumise au régime des eaux résultant

d'un arrêt du Parlement de Normandie du 7 juillet 1917 et d'une ordonnance de M. Joseph de Mondrain, grand-maitre des Eaux-et-Forêts de Normandie, du 4 novembre 1767.

En dehors du moulin établi sur la rivière d'Oison, il existait sur la hauteur, en 1408, un moulin à vent « faisant de blé farine », appartenant à Colin du Busc, écuyer, sieur du Franchoisier et loué 8 livres 6 sols 8 deniers.

V. — LES TRIAGES

Dans les actes et pièces que nous avons consultés nous avons relevé les noms de triages ou lieux dits suivants :

Le Clos-Mahiet (1) ou Mahieu, Le Val, Le Val Ricard, Les Haugères, la Sente du Bec, Le Poirier Nicole, Le Mont, Le Champ de la Mare, Le Champ de la Mort, la Rue de l'Orme, les Bucailles, les Longschamps, le Cabaret (2) La Fontaine, le Bout Ricard, Le Bout de la Ville, la Rouasse, le Moulin, La Garenne, La Fossette.

VI. — LES MESURES LOCALES

Les mesures usitées à Saint-Amand-des-Hautes-Terres étaient pour les terres l'acre divisée en quatre vergées de chacune 40 perches ; la perche employée pour les bois mesurait 22 pieds de douze pouces au pied ; celle servant pour les prés, masures et terres labourables était de 21 pieds, douze pouces au pied, d'où il résulte que l'acre de bois contenait 82 acres et l'acre des autres terres 74 acres 40 centiares.

Pour les grains on se servait du boisseau du Bec-Thomas contenant 13 pots et demi ou de celui du Neubourg, contenant 18 pots.

(1) Du nom de Mahiet Landry, seigneur de Saint-Amand.

(2) Le triage du Cabaret tirait son nom de l'« Hostellerie de Mme Sainte-Catherine », établie en ce lieu sur la limite de Tourville-la-Campagne et de Saint-Amand-les-Hautes-Terres. Le notaire de Tourville-la-Campagne Bertin logeait dans cette hostellerie (1702). La Cour du Cabaret fut acquise plus tard par Morainville, également notaire à Tourville-la-Campagne (1747).